

Païement de dividendes

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Siège social : 139, Avenue de la Liberté –1002 Tunis

L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 08 mai 2009, a fixé les dividendes de l'exercice 2008 à 21,2% de la valeur nominale de l'action.

Ce dividende de DT 1,060 s'applique aux 10.000.000 d'actions de 5 Dinars.

Ces dividendes seront mis en paiement à compter du Mercredi 20 mai 2009.

Le règlement s'effectuera auprès des intermédiaires en bourse et teneurs de comptes dépositaires des titres conformément à l'instruction n° 16 de la STICODEVAM pour les titres qui y sont déposés.